

Bruxelles, le 16 decembre 1985

NOTE BIO COM (85) 414 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 14.XII (G. ANQUIL)

Le Porte-Parole a indique que les Commissaires avaient tout d'abord evoque les debats du Parlement europeen, au cours de la semaine, sur la Conference intergouvernementale et sur le budget pour 1986.

Sur le second point, la Commission a demande l'avis du Service Juridique avant sa prochaine reunion, mercredi 18 decembre, sur la situation creee par le vote du Parlement europeen. Il apparait, d'ores et deja, comme l'a declare a Strasbourg le Commissaire Christophersen, que la Commission doit executer le budget vote par le Parlement si le President Pflimlin decide de le signer. A noter que le Coreper, lors de sa reunion du 13 decembre, a decide de mettre en oeuvre la procedure du "trilogue", selon le gentlemen's agreement de 1982: elle consiste en une reunion de concertation des Presidents du Parlement europeen, du Conseil et de la Commission.

Sur le premier point, le principal probleme qui se pose est de savoir si, lors de la reunion des 16 et 17 decembre des ministres des affaires etrangeres consacree a la Conference intergouvernementale "un certain mouvement" peut se produire en ce qui concerne la participation du Parlement europeen a la prise de decision. A cet egard, la proposition de la Commission reste sur la table: rappelons qu'elle prevoit une approbation en deuxieme lecture, par le Conseil, a la majorite qualifiee, des amendements du Parlement Europeen, apres avis favorable de la Commission sur ces dits amendements: le rejet doit par contre avoir lieu a l'unaninite.

Par ailleurs, la Commission a debattu des orientations a prendre en matiere agricole a la suite des consultations qui ont eu lieu sur le "Livre Vert", d'une part, et d'autre part de l'amenagement de l'organisation commune du marche de la viande bovine. Sur ces deux textes, un accord d'ensemble s'est degage, mais il reste a les mettre au point - ce qui sera fait lors de la reunion de la Commission du 18 decembre.

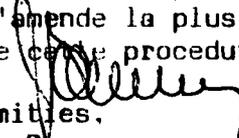
Toujours en matiere agricole, il est prevu qu'en janvier 1986 M. Andriessen presentera une communication sur le probleme du stockage des produits agricoles et de son financement.

La Commission a enfin approuve:

- un projet de declaration commune des trois institutions communautaires contre le racisme et la xenophobie, qui s'inscrit dans le cadre de ses reflexions sur la politique communautaire a l'egard des travailleurs migrants;

- une aide d'urgence en faveur de l'Angola et du Mozambique;

- une amende de 10 MIO ECU infligee a la firme hollandaise AKZO CHEMIE pour "abus de position dominante": il s'agit de l'amende la plus forte jamais infligee jusqu'a present au titre de cette procedure.


Amities,
H. Paemen